

# Autorité, hiérarchie, management ou l'École selon Blanquer

S'il est une disposition commune à tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies, c'est bien leur opiniâtreté à mettre l'École aux normes exigées par la doctrine néo-libérale. Le projet de loi Rilhac en est une nouvelle et spectaculaire illustration. Ses promoteurs, le ministre en tête, ne se sont guère encombrés des précautions oratoires dont ils usent d'ordinaire pour tenter de donner un visage quelque peu avenant à leurs mesures les plus réactionnaires. Le discours prononcé par Blanquer le 29 septembre dernier devant l'Assemblée nationale en est un exemple édifiant. D'emblée, il a annoncé la couleur. Dans le premier degré, les futures directions d'école auront pour « mission essentielle ... le pilotage des ressources humaines de leur école » et, pour cela, elles disposeront de « l'autorité fonctionnelle » c'est à dire « d'une autorité au sens administratif du terme ». Voilà un ministre qui joue franc-jeu. « Pilotage de l'école », « pilotage des équipes pédagogiques », « gestion de proximité des ressources humaines » deviennent l'essence de la mission dévolue aux directions.

Autorité, hiérarchie et management, voilà toute la philosophie éducative de Blanquer. Finie l'éducation, bienvenue dans le monde du management. On aurait tort de considérer cette loi comme une nouvelle illustration des élucubrations ministérielles, ou même de la relativiser puisqu'elle semble ne concerner que le primaire. De tels projets s'inscrivent dans une stratégie initiée il y a plus de vingt ans. De longue date, des rapports de l'OCDE, des propositions des « think-tanks » patronaux ou des recommandations de la Commission européenne préconisent l'introduction de méthodes managériales dans l'appareil scolaire.

Ainsi, le *Rapport sur les objectifs concrets futurs des systèmes de formation* publié par l'Union européenne en janvier 2001 réclamait des gouvernements qu'ils mettent en place une « décentralisation de l'autorité de gestion » qui fonctionnerait sur la base de « partenariats » y compris avec des « organismes privés tels que les entreprises » et permettrait la contractualisation des personnels et la fin du statut de la fonction publique pour les enseignant.es.

**La loi Rilhac n'est pas seulement une loi régressive, elle s'inscrit dans une conception générale de l'éducation : celle qui conçoit le monde en terme de relations marchandes et de rapports de domination. C'est aussi à ce titre que nous devons la combattre.**

*Journal réalisé collectivement  
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation  
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. FRANCOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

**SUD-Éducation 76-27**

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 ✉ [sudeduc@sudeduc7627.org](mailto:sudeduc@sudeduc7627.org)

<http://www.sudeduc7627.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

## Sommaire

Page 1 : Édito

Page 2 & 3 : *Attaques frontales de l'ASH*

Pages 4 , 5 & 6 : *Luttons ensemble pour une école démocratique et émancipatrice*

Page 6 & 7 : *Traitement des étrangers par l'état : la lutte paie !*

Page 8 : *Lutter et se coordonnée contre les licenciements : un combat de longue haleine !*

Page 9 : *Levée des brevets des vaccins contre la Covid*

Pages 9 & 10 : *Nous sommes toujours chez Balzac*

# ATTAQUES FRONTALES CONTRE L'ASH

## (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapé-es)

*Cet article reprend les éléments du tract unitaire appelant à la manifestation du 1<sup>er</sup> décembre.*

Après avoir retiré bon nombre de coordonnateurs d'ULIS (Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire) des collèges et lycées pour les réaffecter dans le premier degré, laissant les élèves de ces unités dans la panade, nous avons appris que les effectifs des ULIS allaient passer à 13 élèves puis 14 en décembre !

Après une rentrée scolaire catastrophique, les dispositifs ULIS subissent encore des attaques de toute part. Les offensives qui ont commencé avec la fermeture des CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) il y a déjà de très nombreuses années sont toujours aussi brutales et s'enchaînent vite. En totale impunité, notre hiérarchie avance avec des œillères, minimisant ou ignorant les alertes et les demandes des personnels. Le DASEN, bien à l'aise pour faire appliquer des mesures qui visent à économiser des moyens sur les plus fragiles, ne semble pas avoir de limites. Seule une réaction forte pourra inverser la tendance. Une seule chose peut les arrêter, notre résistance !

**Des rassemblements se dérouleront devant la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Rouen et à la Maison de l'Éducation du Havre le mercredi 1er Décembre à 15h.** L'unité syndicale est très forte et la FCPE se mobilise également. **Nous appelons tous les personnels à ces rassemblements et à préparer l'amplification du mouvement.**

### Les attaques subies depuis la fin de l'année scolaire précédente :

-Changement concernant le mouvement : interdiction aux professeur-es des écoles non spécialisés de conserver ou de demander un poste d'ULIS collège. De nombreux-ses contractuel-les, sans formation spécialisée, se retrouvent donc sur les postes à la place de professeur-es fonctionnaires des écoles.

Les notifications MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapé-es) pour les élèves en situation de handicap n'indiquent plus le nombre d'heures de suivis par les AESH. Concrètement, les élèves d'ULIS ont de moins en moins d'heures d'accompagnement par les AESH, qui doivent désormais suivre de plus en plus d'élèves dans un contexte de mise en place chaotique des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés).

Dans ce contexte de plus en plus difficile, la hiérarchie impose maintenant une augmentation du nombre d'élèves. Les effectifs des ULIS sont passés de 12 à 14 et certains dispositifs en accueillent désormais encore plus. Les enseignant-es vont donc devoir inclure de plus en plus d'élèves à besoins de plus en plus particuliers dans des classes de plus en plus chargées (avec de nombreux PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisé), PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Éducative...)).

D'année en année depuis la création des ULIS, les effectifs n'ont fait qu'augmenter en dépit des difficultés dénoncées par les coordonnateurs-trices, les élèves et les AESH les accompagnant.

Malgré les multiples difficultés d'ordre social, affectif, psychologique et les besoins de ces élèves en termes d'apprentissages, les temps d'inclusion sont de plus en plus courts. Sans compter les élèves ayant une notification IME (Institut Médico Éducatif), IMPro (Institut Médico Professionnel), ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) qui

sont de plus en plus nombreux-ses, n'ayant pas pu être affecté-es dans des structures répondant à leurs besoins, faute de places.

**De ces mesures découlent un certain nombre de scandales :**

→ une souffrance accrue des élèves lors des inclusions dans les classes de référence, la plupart du temps surchargées ;

→ des besoins d'accompagnement nécessitant un accompagnement individuel de plus en plus marqué ;

**MACRON ANNONCE UN "CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE"**

*Ils pourront s'acheter des écrans plats !*



S.

→ de grosses difficultés des enseignant-es des classes ordinaires pour inclure ces élèves à besoins éducatifs particuliers car ils/elles manquent cruellement de formation mais aussi des AESH confronté-es à des situations de plus en plus dures ;

→ une souffrance des élèves mais aussi des collègues enseignant-es et AESH qui voient leur investissement méprisé.

### **Les tâches des coordonnateurs-trices des ULIS et des AESH en poste en ULIS sont pourtant multiples :**

→ travail avec les différents partenaires (assistant-es sociaux-ales, éducateurs-trices, psychologues, orthophonistes, neuropsychy, chauffeurs de taxi...);

→ travail avec l'équipe pédagogique pour les inclusions (mise en place des emplois du temps, d'outils spécifiques, de projets...);

→ travail avec les AED (Assistant-es d'Éducation) et les CPE (Conseiller-es Principaux-ales d'Éducation) pour l'inclusion des élèves dans les activités sportives et culturelles ;

→ travail autour de la préparation aux orientations professionnelles des élèves (stages en entreprises, visites d'établissements, rédaction des dossiers des élèves...);

→ préparation au CFG (Certificat de Formation Générale) et au DNB parfois ;

→ accompagnement dans les classes des élèves inclus-es. Et tout cela, en plus du travail de la préparation des cours auprès de leurs élèves.

**Au vu de la difficulté de ces postes et de la souffrance palpable chez beaucoup de professionnels de l'ASH, il est inadmissible d'imposer une augmentation des effectifs !**

**Les coordonnateurs-trices des ULIS ne sont pas interchangeables au gré des lubies budgétaires !**

**Les élèves en situation de handicap ne peuvent pas être sacrifié-es !**

### **Pour la qualité de l'accompagnement auxquels tous les élèves des ULIS ont droit, nous réclamons :**

▶ le retour des ULIS à 10 élèves dans les 1er et 2nd degrés ;

▶ que les règles du mouvement intra-départemental 2022 prévoient un retour aux règles antérieures de priorité d'affectation et que tou-tes les professeur-es des écoles puissent postuler sur des postes ULIS collège ;

▶ le droit à 4 années d'enseignement au collège, qui soient adaptées à leurs difficultés ;

▶ des créations d'ULIS supplémentaires afin que chaque jeune puisse avoir droit à l'orientation scolaire préconisée par la MDPH avec des enseignant-es volontaires du 1er et du 2nd degré spécialisé-es ou en cours de formation ;

▶ le droit des élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté avec le maintien et le développement des structures spécialisées (classes spécialisées, SEGPA, EREA, ITEP, SESSAD, RASED...);

▶ des créations de postes statutaires et à temps complet d'AESH et d'enseignant-es spécialisé-es, tant dans les structures spécialisées qu'en milieu ordinaire, pour un réel accompagnement des élèves et une vraie prise en charge de leurs besoins ;

▶ une véritable formation spécialisée.

**NOUS CONDAMNONS LA POLITIQUE DE SUPPRESSIONS DE POSTES AU DÉTRIMENT DES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES !**

**NOUS APPELONS A CONSTRUIRE UN MOUVEMENT PLUS LARGE CAPABLE D'INSTAURER UN RAPPORT DE FORCE PERMETTANT DE STOPPER LA DESTRUCTION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ !**

## **TOUTES ET TOUS**

**À ROUEN DEVANT LA DSDEN**

**OU**

**AU HAVRE À LA MAISON DE L'ÉDUCATION**

**(Place des Faienciers)**

**(33 rue du Père Flavigny)**

**MERCREDI 1 DÉCEMBRE**

**À 15 HEURES !**

# Luttons ensemble pour une école démocratique et émancipatrice

*D'après une publication de  
SUD Éducation Paris*

Depuis 2017, la casse du service public d'éducation est plus que jamais en marche. Pour libéraliser l'éducation, le gouvernement procède par paliers pour éviter une contestation générale. Annoncées une à une, les réformes ne dévoilent pas immédiatement leur finalité et ne déclenchent donc pas forcément l'indignation.

Pourtant, que ce soit la loi Rilhac, la réforme du bac, la loi pour une école de la confiance en 2019, l'instauration des PIAL et la mutualisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la réforme du lycée professionnel, la réforme de l'éducation prioritaire avec l'introduction des contrats locaux d'accompagnement ou l'évaluation des établissements relancée par

Blanquer, les fins restent les mêmes : atomiser et mettre en concurrence les établissements scolaires, les personnels et les élèves au prétexte de personnalisation des parcours.

Blanquer a beau être honni par une bonne partie de la profession, il semble indéboulonnable. Il n'a plus la confiance des personnels à force d'injonctions, de contradictions et de gestion incohérente mais pour le gouvernement il est celui qui réussit à adapter l'école à l'ordre néolibéral.

**Cette course folle ne peut être stoppée que par nos luttes pour une éducation démocratique, émancipatrice et égalitaire.**

**ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : REFUSONS LA SOUMISSION À LA CULTURE D'ENTREPRISE !**

Permise par la loi « pour une école de la confiance » et mise en place à titre expérimental dès 2021, cette évaluation doit concerner annuellement 20 % des établissements scolaires. Elle est prévue en deux temps :

☞ une « auto-évaluation participative » s'intéressant à l'établissement dans sa globalité (apprentissage, bien-être des élèves, ...).

☞ une évaluation externe, par une équipe constituée principalement de personnels de hiérarchie et pouvant intégrer des professionnels extérieurs à l'Éducation Nationale, qui doit proposer des actions pour améliorer la stratégie de l'établissement et indiquer des objectifs à atteindre. Les moyens alloués à l'établissement seront tributaires de la réalisation de ces objectifs.

**Il s'agit en fait de vérifier la mise en conformité des pratiques et des objectifs des établissements avec les orientations académiques et nationales. Les problématiques sociales et le manque de moyens ne sont pas pris en compte dans le processus d'évaluation.**

Cette forme d'évaluation s'inscrit dans les nouvelles politiques publiques de management. L'auto-évaluation voile les rapports de subordination et tente de réduire au maximum les divergences entre les attentes de la hiérarchie et les aspirations des personnels. On nous dépossède de notre travail tout en créant une illusion de cogestion nous faisant porter la coresponsabilité des dysfonctionnements, augmentant

## FAKE NEWS A SUD-EDUCATION

*Tu as vu ?*

*Macron veut avancer  
l'âge de départ à  
la retraite à 55 ans !*



*Ouais, mais nous,  
on est pour  
50 ans !*



S.

ainsi le stress et la souffrance au travail et la soumission aux évolutions demandées.

**L'évaluation des établissements se faisant pour l'instant sur la base du volontariat, il est possible de refuser collectivement de s'engager dans un tel processus !**

**LOI RILHAC : PAS DE CHEF-FE DANS NOS ÉCOLES !**

Les écoles étaient encore un lieu en partie géré en auto-organisation : le conseil des maîtres et maîtresses était une instance décisionnaire, et aucune voix n'y était prépondérante ; l'IEN de circonscription, supérieur.e hiérarchique des enseignant.e.s, était géographiquement distant.e et ces établissements bénéficiaient d'une certaine autonomie.

La députée Cécile Rilhac a instrumentalisé le suicide de notre collègue Christine Renon pour proposer une loi prétendant reconnaître le travail des directeurs et directrices en leur octroyant une autorité fonctionnelle. En réalité, en leur déléguant une partie des compétences des IEN et en destituant le conseil des maîtres et maîtresses comme instance décisionnaire, cette loi crée une hiérarchie supplémentaire pour mieux encadrer les écoles et caporaliser les équipes pédagogiques.

Pour autant, cela ne règle en rien les problèmes

rencontrés par les directeurs et directrices, induira une charge de travail supplémentaire sans augmentation du temps de décharge, mais avec une pression croissante et une dégradation des rapports humains au sein des équipes.

Pire, dans certaines écoles marseillaises, une expérimentation vise à faire des directeurs et directrices les recruteurs des équipes. Comment se passera la sélection des enseignant.e.s ? Leur « licenciement » ? Qu'en sera-t-il de la liberté pédagogique ? Autant de questions qui restent sans réponses tant que les décrets d'application ne seront pas publiés...

**Nous devons nous mobiliser contre la loi Rilhac et les réformes Blanquer ! Au lieu de souder les équipes, elles ne font que les diviser !**

Une charge de ce type avait déjà eu lieu en 1987, lorsque Monory, ministre de l'éducation du gouvernement Chirac, avait proposé sa loi des « maîtres-directeurs ». Une contestation constituée d'assemblées générales ouvertes, avec un caractère unitaire et auto-gestionnaire favorisant l'engagement des enseignant.e.s dans le mouvement, avait eu raison de cette loi puisque le décret, publié, n'a jamais été appliqué et a fini par être abrogé...

#### **UN DÉSASTRE NOMMÉ BLANQUER**

Même s'il a effectué toute sa scolarité dans l'enseignement privé, quand il est nommé ministre de l'Éducation en 2017, Blanquer est un habitué de la maison. Pilier de la politique éducative de Sarkozy, entre 2007 et 2012, il organise la suppression de 80 000 postes d'enseignant.e.s et baisse le fonds social lycéen de 41 millions en 10 ans. **Depuis toujours, il défend la contractualisation des établissements scolaires, la performance concurrentielle et la gestion d'entreprise appliquée à l'école. Il est aussi spécialiste des provocations en tout genre :**

- **sexistes**, en déclarant, en 2020, qu'à l'école les filles doivent s'habiller « de façon républicaine ».
- **islamophobes**, que ce soit avec la campagne stigmatisante pour la laïcité de la rentrée 2021 ou en s'en prenant à la FCPE qui montrait une mère voilée sur une affiche, ou encore en s'en prenant à l'UNEF. En octobre 2020, sa polémique sur un prétendu « islamo-gauchisme » à l'université masque les coupes budgétaires, la raréfaction des postes et la précarisation des personnels.
- **xénophobes et complotistes** en prétextant des attaques venues de l'étranger pour expliquer la Bérézina de la continuité pédagogique et le plantage des plateformes devant assurer l'école à distance pendant le confinement.
- **anti-syndicales** en portant plainte contre SUD Éducation 93 pour un stage antiraciste et en chapeautant une multitude de répressions antisyndicales (Melle, Bobigny, Bordeaux, ...).
- **anti-pauvres** en affirmant que l'allocation de rentrée scolaire est dépensée en achat d'écrans plats.

**Blanquer propage aussi fake-news et désinformations pour, pendant la crise sanitaire, garder les écoles ouvertes sans les sécuriser et, donc, à moindre frais : négation de la transmission du virus par aérosol et de l'augmentation des cas dans les établissements scolaires.**

## CHRONOLOGIE DU DÉSASTRE BLANQUER

Dans ses discours, Blanquer incarne les valeurs de la droite réactionnaire. Ce passéiste ne fait malheureusement pas que parler, il agit aussi. Voici le recensement des mesures prises depuis son arrivée au ministère :

- **JANVIER 2018**

Mise en place de Parcoursup, machine de sélection pour l'entrée à l'université.

- **MAI 2018**

Présentation de la réforme de la voie professionnelle : baisse des heures d'enseignement en matière générale, mixité des publics (des salarié.e.s avec des élèves), ouverture de CFA, création du chef d'œuvre, suppression de 50 % des formations Gestion Administration.

- **SEPTEMBRE 2018**

Suppression de 1 800 postes dans l'enseignement secondaire malgré un nombre d'élèves en nette augmentation. Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP+ et REP (plus tard étendu aux GS) sans création de postes entraînant la fin du dispositif « plus de maître.sse.s que de classes » et une surcharge d'effectifs partout ailleurs.

- **OCTOBRE 2018**

Moins de transparence dans la nomination des recteurs/trices.

- **2018-2021**

Réforme des lycées généraux et professionnels et du baccalauréat

- **2019**

Naissance des cités éducatives, système opaque et clientéliste s'inscrivant dans le démantèlement de l'éducation prioritaire.

- **2019**

Création du syndicat pro-gouvernemental « Avenir lycéen », piloté et subventionné par le ministère (65 000 € en 2019 et 30 000 € en 2020) pour contrecarrer la mobilisation contre la réforme du bac.

- **26 JUILLET 2019**

Loi pour « l'école de la confiance ». L'instruction obligatoire baisse à 3 ans. 99 % des enfants de cet âge étaient déjà scolarisé.e.s mais ainsi les municipalités doivent participer au financement des écoles privées.

- **2020**

Blanquer économise 600 millions sur son budget, plus que la revalorisation promise aux enseignant.e.s

- **2020**

Mise en place des PIAL pour, sous couvert de mutualisation, rentabiliser le personnel AESH.

- **MAI 2021**

Interdiction de l'écriture inclusive à l'école

- **MAI-JUIN 2021**

Chaos organisationnel des épreuves du bac. Les conditions d'égalité entre les candidat.e.s ne sont plus respectées.

- **RENTRÉE 2021**

Suite à l'échec des E3C, instauration d'un plan local d'évaluation (PLE) pour contrôler les pratiques pédagogiques. Les enseignant.e.s de lycée devront présenter au Conseil d'Administration et au Conseil de la Vie Lycéenne un cadre commun à l'évaluation.

- **RENTRÉE 2021**

Expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA) qui permettent l'entrée de l'enseignement catholique dans les dispositifs REP et REP+.

- **13 OCTOBRE 2021**

Création du club de réflexion « le laboratoire républicain » pour lutter contre la cancel-culture et le « séparatisme républicain ».

## Traitement des étranger.e.s par l'État : la lutte paie!

De plus en plus sur notre territoire, et tout particulièrement en Seine-Maritime, les services de l'État mettent en place vis-à-vis des étranger.e.s une politique digne de l'extrême-droite.

- Pour les étranger.e.s en situation irrégulière, les demandes d'admission exceptionnelle au séjour sont par exemple rejetées dans leur immense majorité par le préfet de Rouen, souvent pour des motifs qui laissent penser que les dossiers n'ont même pas été examinés. On pourra lire que telle personne ne peut subvenir à ses besoins alors qu'elle a justifié, bulletins de paie et feuille d'imposition à l'appui, de revenus supérieurs au SMIC ; on découvrira que telle autre n'a pas d'attaches en France alors qu'elle possède dans son entourage oncles, tantes et cousin.e.s germain.e.s tou.te.s en situation régulière en France ; on comprendra qu'une dame est priée de retourner dans « son » pays, qui ne correspond absolument pas au pays dont elle a la nationalité... Bref, l'État ne veut pas d'elles et peu lui importe que les motifs avancés soient exacts. Tous ces refus sont assortis d'OQTF (Obligations à Quitter le Territoire Français). Heureusement, cette dernière année, le Tribunal Administratif a jugé illégales près de la moitié des décisions de la préfecture ; sauf que le préfet de Rouen a – sauf exception – fait appel de chaque décision du TA devant la cour d'appel de Douai.

- Pour les étranger.e.s dont l'admission au séjour est de droit (jeune majeur.e arrivé.e avec ses parents avant l'âge de 13 ans, bénéficiaire du statut de réfugié.e politique, ...) beaucoup de demandes sont refusées au guichet au prétexte d'un document manquant. Par exemple un jeune réfugié politique, bénéficiaire d'une attestation de l'État mentionnant qu'il se mettrait en danger en demandant un document officiel dans son pays et était donc dispensé de passeport, n'a pu déposer son dossier sans ce passeport qu'il ne pouvait obtenir. Il a fallu deux autres rendez-vous, avec à chaque fois de nombreuses semaines d'attente, pour qu'il puisse enfin exercer son droit à demander un titre de séjour.

- Enfin, pour les étranger.e.s en situation régulière, le renouvellement des titres de séjour ne peut souvent pas être réalisé dans les temps faute de rendez-vous à la préfecture. On ne peut en effet prendre rendez-vous que sur internet, et sur le site de la préfecture il est indiqué qu'aucun créneau n'est disponible. Rien de tel pour expulser des gens que de les obliger à se mettre en situation irrégulière...

Des collectifs et associations, comme la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), ou encore le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) dans lequel SUD Éducation 76-27 est partie prenante avec la FSU et la CGT, aident les étranger.e.s en situation irrégulière à s'organiser et à effectuer les démarches leur permettant de se maintenir sur le territoire français. Depuis deux ans, le taux d'échec des dossiers de demande de régularisation a été tel, même pour les personnes remplissant les critères des circulaires gouvernementales recensant les profils compatibles avec une régularisation, que ces collectifs se sentent démunis et hésitent à encourager le dépôt de dossiers (qui débouchent presque toujours sur une OQTF) plutôt que le maintien dans la clandestinité et l'angoisse quotidienne d'être contrôlé.e.

Heureusement, certains exemples récents nous montrent que la lutte collective paie, et peut empêcher l'État de mettre en application les OQTF et obtenir la régularisation des personnes concernées. En voici deux.

☞ À Gaillon, l'OQTF reçue par madame Saber, pakistanaise, et ses quatre filles, a déclenché une mobilisation de grande ampleur du comité de soutien créé pour l'occasion, soutenu par Yolande

Moreau, et une pétition qui a réuni plus de 15 000 signatures. Cette famille avait été déboutée de sa demande d'asile, de ce fait privée du droit de se loger et menacée d'un retour au Pakistan où ces enfants étaient exposées au mariage forcé et autres exactions. Le préfet de l'Eure, devant la pression, a finalement accepté d'étudier de nouveau le dossier et délivré en novembre un titre de séjour à cette famille.

☞ Ardita et Burhan Sallahu vivent depuis cinq ans à Rouen avec leurs enfants Dalila et Mejdî, scolarisés en élémentaire. Burhan, le père de cette famille kosovare dont la demande d'asile politique avait été refusée (avait-elle été examinée ?), déjà victime de plusieurs OQTF, a été assigné à résidence pendant six mois puis convoqué – seul – mercredi 20 octobre à la Police Aux Frontières pour être emmené au Kosovo par avion. On lui demandait donc de quitter sa famille pour retourner dans un pays où il est en danger de mort. Le comité de soutien de l'école Balzac, rassemblant enseignants, parents, élus et amis, a été à l'origine d'une mobilisation exceptionnelle, avec rassemblements médiatisés devant l'école, pétition en ligne avec presque 16 000 signatures, concert de soutien organisé par la Meltinerie, courriers de députés au préfet, interpellation de Gérald Darmain, conférence de presse de Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen et parrain républicain de Mejdî, affichage sur l'hôtel de ville de Rouen par la municipalité d'une banderole « Est-ce la France que nous voulons ? » alertant sur la situation... Le préfet de Rouen, dans un premier temps ferme sur sa décision d'expulser Burhan Sallahu (qui n'a échappé au renvoi au Kosovo mercredi 20 octobre qu'en raison de son hospitalisation en psychiatrie), a finalement reculé devant la mobilisation et publié un communiqué de presse proposant le dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour, à la condition que Burhan produise un contrat de travail signé. Un contrat de travail a été trouvé et signé, la demande déposée, et Burhan a reçu le 18 novembre son premier titre de séjour de 3 mois avec autorisation de travailler. Un exemple où la mobilisation sans précédent a permis à une famille en situation irrégulière dont les chances de rester en France étaient nulles ou presque, d'obtenir des revenus, un CDI, et des papiers !



Pour ces deux familles très entourées de personnes combattives, combien d'autres subissent la politique migratoire de l'État français sans pouvoir la contrer, combien de familles et de vies brisées? Si ces deux exemples de victoire montrent en même temps combien la situation est injuste pour tou.te.s celles et ceux qui ne bénéficient pas des mêmes soutiens, ils permettront surtout de remobiliser partout où le découragement s'installe, et de se souvenir qu'il ne faut jamais s'avouer vaincu et que la lutte collective paie.

# Lutter et se coordonner contre les licenciements, un combat de longue haleine !

Les patrons de l'entreprise chimique PPG, fabricants de mastic pour l'industrie aéronautique et automobile, engraisés de 10 millions d'euros de bénéfices en 2019, se sont vu offrir un petit cadeau par l'État au mois d'octobre puisque ce dernier a homologué le plan de licenciement des 208 salarié.es de l'entreprise de Bezons dans le Val d'Oise. Ces 208 salarié.es se battent bec et ongles depuis plus d'un an contre la fermeture de leur site et avaient déjà obtenu par deux fois la non-homologation de ce qu'on appelle un « Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) » dans le jargon patronal.

Mais les « PPG » gardent la tête haute et vont se battre jusqu'au bout. Ils appellent à manifester à Paris le 27 novembre pour l'interdiction des licenciements et des suppressions de postes. Leur bras de fer continue pour l'annulation de ce plan de licenciements mais aussi pour la coordination de toutes les boîtes qui résistent à ces dégraissages massifs d'emplois. On a beau nous dire que sur les lignes de comptes, les 11 300 milliards d'euros des « Pandora Papers » et les 60 milliards de bénéfices du CAC 40 n'ont rien à voir, il n'en reste pas moins que les capitalistes volent le fruit des richesses produites par des travailleuses et travailleurs, sacrifiés sur l'autel des profits.

Sud Éducation 76&27 et Solidaires 76 soutiennent l'appel à la manifestation du 27 novembre décidée le 2 octobre lors de la réunion nationale de coordination de la lutte contre les licenciements. Cette réunion s'inscrivait dans la continuité des discussions impulsées par l'équipe de la CGT TUI (entreprise de tourisme) depuis juin 2020, à la suite de l'annonce en visioconférence du licenciement de deux tiers de leurs effectifs. Ils ont depuis réussi à faire annuler le « PSE ». Et entre temps, ils

et elles auront permis que se rencontrent des dizaines d'équipes militantes et syndicales en lutte pour le maintien de leurs emplois et que deux manifestations nationales existent pour l'interdiction des licenciements et

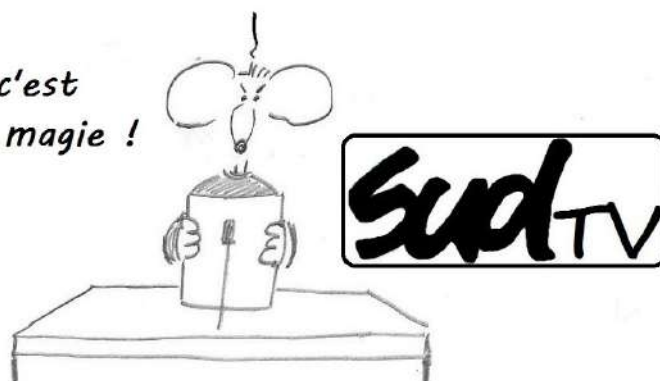
Ah ...  
La magie  
du travail  
à l'usine !



**Agnès Pannier-Runacher,  
ministre de l'industrie**

**733 accidents mortels en 2019,  
539 833 accidents du travail en 2020,  
40 129 maladies professionnelles  
reconnues en 2020**

Ca c'est  
de la magie !



S.

contre la suppression des postes dans le public (en janvier et juin 2021). Aucune organisation syndicale n'a voulu prendre d'initiative nationale contre cette question pourtant centrale depuis un an et demi pour le monde du travail... Des salarié.es s'organisent donc à la base avec le soutien d'équipes syndicales de branche ou d'entreprises de diverses étiquettes (CGT, Solidaires, CFTC, FSU, UNEF...).



## Levée des brevets des vaccins contre la Covid :

**Pour un service public gratuit et de qualité pour  
toutes et tous, à l'école comme à l'hôpital !**

Alors que la crise de la Covid a mis en lumière de nouveaux aspects néfastes de l'organisation économique mondiale basée sur les profits immédiats des plus riches, les gouvernements et le nôtre en particulier continuent leur même politique.

Pendant le premier confinement en particulier, tout le monde d'encenser les premièr-e-s de corvées mais dans le même temps la privatisation de l'hôpital continuait ainsi que de très nombreuses fermetures de lits, accentuant la crise et la fatigue des soignant-e-s. A l'école, il en fut et en est toujours de même ! En effet le ministère aujourd'hui ose dire que les évaluations CE1 attestent que le « retard Covid » a été rattrapé alors que les masques sont toujours à la charge des familles, qu'il n'y a ni véritable campagne de test ni purificateur d'air, que les élèves sans pass sanitaire sont exclu-e-s de cours si un élève est positif et privé-e-s de sorties scolaires dans les lieux ouverts au public, cas Covid ou non. Jamais les écarts n'ont été aussi importants et il n'est pour Blanquer pas question d'embaucher des enseignant-e-s, bien au contraire. Ce sont aujourd'hui les ULIS qui voient leurs effectifs augmenter jusqu'à dépasser ceux des CP et CE1 dédoublés ! Ce sont les jeunes collègues sans formation que l'on envoie sur le terrain avec un salaire de misère (700€). À l'école la seule solution à long terme pour permettre aux élèves de s'épanouir, d'apprendre, de progresser, c'est de créer des postes statutaires d'enseignant-e-s, de psychologues, de soignant-e-s, d'AESH, ...

### La vie plutôt que les profits !

De même si nous voulons en finir avec cette pandémie, avec les élèves masqué-e-s, la mise en danger des enseignant-e-s et des élèves, l'accélération des écarts entre les élèves selon leur milieu, il faut que partout dans le monde la population puisse se faire vacciner.

Aujourd'hui 75 % des injections de vaccins anti-covid ont eu lieu dans seulement 10 pays.

Ce sont 3,6 millions de vies perdues en une année, car les prix élevés et les pénuries privent les plus pauvres de vaccins !

### Vaccins réservés aux pays riches = risque accru de variants

Les brevets réservent la production pendant 20 ans à ceux qui ont les droits de propriété intellectuelle. En laissant courir la pandémie, les big pharma et les gouvernements qui les protègent favorisent les risques d'apparition de variants plus dangereux.

La levée des brevets ouvrirait la possibilité de monter rapidement des chaînes de production dans de nombreux pays et de répondre à l'urgence sanitaire.

À l'hôpital comme à l'école, la logique est la même : diminuer les « coûts » au détriment de la santé et de l'éducation de toute-s.

C'est pourquoi il est urgent de se battre pour défendre nos conditions de travail mais aussi pour exiger la levée des brevets sur les vaccins.

## Nous sommes toujours chez Balzac

Des deux films dont le commentaire va suivre, c'est le premier qui est certainement le plus attendu dans ces colonnes : *Debout les femmes !*, de et avec François Ruffin (mais aussi de Gilles Perret, à qui on devait déjà *La Sociale*). C'est un documentaire qui suit deux parlementaires, Ruffin (LFI) et Bruno Bonnell (LREM), dans une mission sur les «étiers du lien». Derrière cette périphrase, on trouve des aides à domicile, des AESH, des agentes d'entretien, que les documentaristes et les députés prennent le temps de rencontrer et d'écouter. Ces quelques portraits de femmes sont pleins d'humanité, et esquissent des emplois qui ont gardé tout leur sens mais que la machine à broyer du monde du travail rend en partie insupportables. Pourtant, malgré l'intérim, des salaires indécents et des horaires lourds, ces travailleuses aiment leur métier et le pratiquent avec passion ; même si elles sont plusieurs dans le film à envisager une reconversion, chacune de ces personnalités est une leçon de persévérance et d'intelligence sensible. Le projet de loi pour leur construire un véritable statut, protecteur et digne, sera finalement vidé de son sens au moment du travail parlementaire, Bonnell lui-même ne parvenant pas à convaincre ses collègues «» de «nécessité de faire quelque chose pour ces travailleuses» (car ces métiers dits, en anglais, du «», sont essentiellement féminins, ce qui participe à leur non-reconnaissance).

En parallèle, dans le calendrier des sorties, un autre film doit cependant retenir notre attention, même s'il semble à première vue très loin de nos préoccupations sociales et politiques : c'est une fiction en costumes, adaptée d'un classique romanesque et qui se déroule au XIXe siècle. Il s'agit d'*Illusions Perdues*, inspiré du roman de Balzac éponyme. On y suit la trajectoire d'un jeune idéaliste qui quitte sa province charentaise pour Paris, espérant, au contact du grand milieu littéraire, s'accomplir en tant que poète. Mais la société qu'il rencontre n'a pas la grandeur d'âme attendue ; rejeté par le milieu de la noblesse (le film se passe pen-

dant la Restauration) dans lequel on l'avait introduit, il trouve un emploi dans le journalisme d'opposition. Petit à petit, il revoit ses ambitions à la baisse, jusqu'à perdre complètement de vue son projet artistique, et se plonge dans un monde fait de mensonges, de coups pendables et de crédit à la consommation. Ces récits d'apprentissage malheureux sont légion en littérature, et l'adaptation de grands romans en films est souvent hautement dispensable. Mais ici, le réalisateur Xavier Gianolli ne fait pas un film poussiéreux de bon élève, son but est clairement de nous parler de notre époque.

Une voix off accompagne le spectateur tout au long de l'histoire, décrivant, scrutant, mettant à vif les rouages qui finissent par broyer Lucien, le protagoniste. La presse ? Un support d'encarts publicitaires et de polémiques téléguidées qui sont gagnées par le plus offrant. Le milieu du spectacle ? Une arène où on commande le succès grâce à de la communication et où peu nombreux sont ceux qui savent évaluer la valeur des artistes. L'édition ? Le pont du secteur est analphabète. L'idéologie ? On en change selon la main qui vous nourrit. Lors d'une séquence vertigineuse, la caméra s'envole vers le plafond d'un théâtre où des Arlequins dansent dans leurs vêtements colorés ; la voix off nous explique qu'au dessus de cette salle où se croisent toutes les forces d'influence de la capitale (nobles, journalistes, industriels, politiques) les vrais dirigeants sont absents : il s'agit des hyper-financiers, dont certains noms sont encore ceux des grandes fortunes d'au-

jourd'hui. Avec malice, on nous précise «dit même qu'un jour un banquier sera au gouvernement». On comprend alors que le monde dont on nous parle dans ce film d'époque est le nôtre : les emballement

médiatiques autour de fausses nouvelles, les sociétés de presse possédées par des industriels, les collusions entre le monde de l'argent et de la décision publique, la précarité du métier de journaliste concurrencé par celui de la publicité, la désillusion devant tant d'idéaux saccagés... Nous sommes chez nous, et nous arrivons aujourd'hui tout droit du XIXe siècle, une époque où le capitalisme, les inégalités sociales, la violence du monde du travail ont premièrement triomphé. Après deux siècles, on se dit qu'il est plus que temps de changer de paradigme, et de dire adieu à une

organisation sociale et politique qui contenait déjà en germe toutes les catastrophes dont nous nous faisons aujourd'hui les comptables.



## RESF Rouen

Maison des associations  
22 Bis rue Dumont D'Urville  
76000 Rouen

Le RESF reçoit tous les mercredis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00.

Téléphone  
(urgence ou prise de rendez-vous)  
**07.83.18.46.77**



Mail  
**resf76.rouen@orange.fr**

### PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: [sudeduc@sudeduc7627.org](mailto:sudeduc@sudeduc7627.org), sur la toile: <https://sudeduc7627.org>  
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

**ROUEN** : 8 rue de la Savonnerie,  
76000 ROUEN

☎ (&fax) : 02 35 89 89 83,  
☎ : 06 68 63 20 05

→ Mardi : 09h00 - 17h00  
→ Mercredi : sur RDV  
→ Jeudi : 09h00 - 17h00

**EVREUX** : Bourse du travail,  
17 ter Rue de la Côte Blanche  
☎ : 09 50 50 86 15 (sur RDV)

**LE HAVRE** : Maison des syndicats,  
119 Cours de la République  
☎ : 02 32 92 18 85

**DIEPPE** : Maison des associations,  
14 rue Notre Dame  
chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois, 15h00-18h00  
✉ : [solidairesdieppe@gmail.com](mailto:solidairesdieppe@gmail.com)